

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 468

22 février 2008

### SOMMAIRE

<b>Advent Kai Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>22459</b>	<b>K.B.S. Construction S.A.</b> .....	<b>22418</b>
<b>Catella Financial Office (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>22443</b>	<b>LMA German Investments</b> .....	<b>22429</b>
<b>Chirona International Sarl</b> .....	<b>22418</b>	<b>LP1 Finance S.à r.l.</b> .....	<b>22443</b>
<b>Cotratch S.A.</b> .....	<b>22450</b>	<b>Luxoberge S.A.</b> .....	<b>22464</b>
<b>Europa Granite S.à r.l.</b> .....	<b>22457</b>	<b>Planet Jardin S.à r.l.</b> .....	<b>22464</b>
<b>Europa Nickel S.à r.l.</b> .....	<b>22454</b>	<b>Pradera Central Militari S.à r.l.</b> .....	<b>22448</b>
<b>Figaro Coiffure Luxembourg</b> .....	<b>22443</b>	<b>Pradera Southern Promar S.à r.l.</b> .....	<b>22452</b>
<b>Figaro Coiffure S.A.</b> .....	<b>22463</b>	<b>Preing S.A.</b> .....	<b>22450</b>
<b>Immolux S.A.</b> .....	<b>22450</b>	<b>Towa Meccs Europe S.A.</b> .....	<b>22464</b>
<b>Immo Zolwerfeld s.à r.l.</b> .....	<b>22440</b>	<b>Trmata S.à r.l.</b> .....	<b>22418</b>
<b>Karlskrona Holding SA</b> .....	<b>22462</b>	<b>Van Den Boorn s.à r.l.</b> .....	<b>22437</b>
		<b>VLT Properties S.A.</b> .....	<b>22450</b>

**Trmata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 23, route de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 50.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

*Pour TRMATA S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019616/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09313. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080017494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

**K.B.S. Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 101.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

*Pour K.B.S. CONSTRUCTION S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019617/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09306C. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080017495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

**Chirona International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 135.716.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 28.967;

here represented by Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

2. ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED, a company organized and existing under the laws of the United Kingdom and having its registered address at 10 New Street, London EC2M 4TP, the United Kingdom;

here represented by Frédéric Franckx, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy executed under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that twenty-six thousand (26,000) shares of the company representing one hundred percent (100%) of the share capital of CHIRONA INTERNATIONAL N.V., a limited liability corporation (Naamloze vennootschap) established in Curaçao, The Netherlands Antilles, having its registered office at Chuchubiweg 17, Curaçao, The Netherlands Antilles and registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry at Curaçao under number

61044(0) (the Company) are duly represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereafter reproduced;

II. that the entities mentioned under items 1. and 2. above are all the shareholders of the Company (the Shareholders);

III. that by resolution validly adopted by the shareholders of the Company in Curaçao, The Netherlands Antilles on December 27, 2007, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration from Curaçao, the Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Curaçao, The Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of the said resolution shall remain annexed to the present deed;

IV. that it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of December 27, 2007, the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and has not been reduced below this amount as a result of losses, and (ii) from a certificate of the management of the Company dated December 28, 2007, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per December 27, 2007, have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne vaitetur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with registration authorities;

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name CHIRONA INTERNATIONAL SARL and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the city of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at December 27, 2007;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of eighteen thousand sixty-one Euro (EUR 18,061) represented by twenty-six thousand (26,000) shares with a nominal value of Euro 0.69465 each;

5. Acknowledgement and recording of the reconsolidation and reallocation of the shares issued by the Company, recording of the current shareholding in the Company (being thirteen thousand (13,000) shares held by ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) SA and thirteen thousand (13,000) shares held by ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED) and subsequent reconsolidation of all reserves relating to specific types of shares in one reserve account;

6. Acknowledgment of the resignation of ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. as managing director(s) of the Company and vote of discharge and appointment of ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL as sole manager for an indefinite period;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Shareholders, the Shareholders unanimously resolve to take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from The Netherlands Antilles to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name CHIRONA INTERNATIONAL SARL, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to approve the balance sheet of the Company as at December 27, 2007, a copy of which shall remain attached to the present deed.

#### Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

« **Art. 1. Name.** The name of the company is CHIRONA INTERNATIONAL SARL (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at eighteen thousand and sixty-one Euros (Eur 18,061), represented by twenty-six thousand (26,000) shares in registered form, having a par value of Euro 0.69465 each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

##### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

##### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.»

### *Fifth resolution*

The Shareholders acknowledge that the share capital of the Company is, further to the complete restatement of the Company's articles of association, represented by twenty-six thousand shares. Hence, the Shareholders resolve to cancel any other shares of any kind of instruments representing the share capital issued by the Company in the past without, however, modifying the share capital of the Company.

The Shareholders resolve to consolidate all the accounting reserves relating to specific types of shares into one reserve account.

Hence, the Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the restatement of the Articles, as follows:

	Shares
ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. ....	13,000
ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED .....	<u>13,000</u>
Total .....	26,000

### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of ATC CORPORATE SERVICES (CURACAO) N.V., as managing director of the Company and to grant them full discharge for the performance of its duties, as managing director of the Company and (ii) to appoint ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office located at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, and registered with the Register of Commerce and Companies under the number B 103.336, with effect as of the date hereof, as sole manager of the Company for an indefinite period.

### *Seventh resolution*

The Shareholders resolve to establish its registered office, principal establishment and central administration at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Estimate of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 3,000.-

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.967;

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

2. ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED, une société organisée et existant selon les lois du Royaume-Uni et ayant son siège social au 10 New Street, London EC2M 4TP, Royaume-Uni;

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié afin d'être déposées avec le présent acte notarié auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que vingt-six mille (26.000) parts sociales de la société représentant cent pour cent (100%) du capital social de CHIRONA INTERNATIONAL N.V., une société à responsabilité limitée (Naamloze vennootschap) établie au Curaçao, aux Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Chuchubiweg 17, Curaçao, les Antilles Néerlandaises et immatriculée auprès du du Registre du Commerce de la Chambre du Commerce et de l'Industrie au Curaçao sous le numéro 61044 (0) (la Société) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'agenda, reproduits ci-dessous;

II. Que les entités mentionnées aux points 1<sup>er</sup> et 2. ci-dessus sont les seuls associés de la Société (les Actionnaires).

III. Que par une résolution adoptée valablement par les actionnaires de la Société au Curaçao, aux Antilles Néerlandaises le 27 décembre 2007, agissant en accord avec les statuts de la Société, la Société a dûment décidé de transférer son siège social, son principal établissement et son administration centrale du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute mais au contraire dans une continuité sociale et légale pleine et entière. Toutes les formalités requises selon les lois du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises afin de donner effet à cette résolution ont été dûment effectuées. Une copie de ladite résolution doit rester annexée au présent acte;

IV. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, au 27 décembre 2007, le capital social souscrit et libéré est égal à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) au moins et n'a pas été réduit en dessous de ce montant en raison de pertes, et (ii) d'un certificat de la gérance de la Société daté du 28 décembre 2007, que depuis la date du bilan et à la date du présent acte, aucun changement substantiel n'est intervenu dans les affaires de la Société qui pourrait engendrer que les déclarations financières au 27 décembre 2007, soient devenues matériellement incorrectes et ne donnent pas une vision réelle et juste de la situation de la société à la date du présent acte. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte notarié et seront déposés avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement;

V. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute et avec une continuité sociale;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de CHIRONA INTERNATIONAL SARL et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société au 27 décembre 2007;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de sa nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 2. ci-dessus, avec la

Société ayant un capital social de dix-huit mille soixante et un euros (EUR 18.061) représenté par vingt-six mille parts sociales d'une valeur nominal de EUR 0.69465 chacune;

5. Confirmation et inscription de la reconsolidation et de la réallocation des parts sociales émises par la Société, inscription de l'actionnariat actuel de la Société (avec treize mille (13.000) parts sociales détenues par ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. et treize mille (13.000) parts sociales détenues par ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED et reconsolidation subséquente de toutes les réserves liées à des types de parts sociales spécifiques dans un seul compte de réserve;

6. Confirmation de la démission de ATC CORPORATE SERVICES (CURAÇAO) N.V. comme gérant(s) de la Société et vote de la décharge et nomination de ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL comme gérant unique pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

9. Divers

Ces faits exposés et reconnus justes par les Actionnaires, les Actionnaires décident de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident de transférer le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg à partir de la date du présent acte sans que la société soit dissoute, mais au contraire avec une continuité sociale et légale pleine et entière.

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident que la Société adopte la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom de CHIRONA INTERNATIONAL SARL et accepte la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société du Curaçao, aux Antilles Néerlandaises à la ville de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident d'approuver bilan de la Société au 27 décembre 2007, une copie duquel restera annexée au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier et de procéder à la refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux lois du Luxembourg à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuation sociale et légale au Grand-Duché du Luxembourg.

Les Statuts après leur refonte devront se lire tel que suit:

### **I. Dénomination - siège social - objet- durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est CHIRONA INTERNATIONAL SARL (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à dix-huit mille soixante et un euros (EUR 18.061) représenté par vingt-six mille (26.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 0,69465 chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

#### *Cinquième résolution*

Les Actionnaires confirment que le capital social de la Société est, suite à la refonte complète des statuts, représenté par vingt-six mille parts sociales. Dès lors, les Actionnaires décident d'annuler toutes les autres parts sociales de quelque sorte de quelque instrument que ce soit représentant le capital social émis par la Société dans le passé, sans toutefois, modifier le capital social de la Société.

Les Actionnaires décident de consolider toutes les réserves comptables liées à des types spécifiques de parts sociales dans un seul compte de réserves.

Dès lors. Les Actionnaires décident d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à la refonte des Statuts, tel que suit:

	Parts sociales
ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. ....	13.000
ATC TRUST COMPANY (LONDON) LIMITED .....	13.000
Total .....	26.000

#### *Sixième résolution*

Les Actionnaires décident (i) de confirmer la démission, effective à la date du présent acte, de ATC CORPORATE SERVICES (CURACAO) N.V. comme gérants de la Société et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs obligations en tant que gérants de la Société et (ii) de nommer ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Saint Zithe et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.336, avec effet à la date du présent acte, comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

#### *Septième résolution*

Les Actionnaires décident d'établir le siège social, le principal établissement et l'administration centrale de la Société au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 3.000,-

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Franckx, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. Relation: LAC/2008/883. — Reçu 180,61 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008019887/242/624.

(080018103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

### **LMA German Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 135.712.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of January.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CEA INVESTMENTS LIMITED, «société à responsabilité limitée», having its registered office 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of LMA GERMAN INVESTMENTS.

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws;

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100.000,-) represented by ten thousand (10.000) shares of a par value of ten euro (EUR 10,-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favour of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by, at least, one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the company to one of its members

The managers may further delegate specific powers to any managers or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B, (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

All the ten thousand (10.000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by CEA INVESTMENTS LIMITED, previously named.

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

*Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2008:

- Mr Brian McCarthy, Finance Director, residing in La Valette, 5, Melbourne Park, JE3 4EQ, St. John, Jersey, as manager of category A,

- Mr Richard Hawel company director, with professional address in 28, rue J. P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of at least, one manager of category A and one manager of Category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CEA INVESTMENTS LIMITED, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

dûment représentée par Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de LMA GERMAN INVESTMENTS.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe à toute personne à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Evénements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Toutes les dix mille (10.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par CEA INVESTMENTS LIMITED, prénommée.

La somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

22437

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2008:

- Monsieur Brian McCathy, directeur financier, demeurant à La Valette, 5, Melbourne Park, JE3 4EQ, St. John, Jersey, gérant de catégorie A,
- Monsieur Richard Hawel, directeur de société, demeurant professionnellement au 28, rue J. P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2008, Relation: EAC/2008/975. — Reçu 500 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008019885/239/420.

(080017995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Van Den Boorn s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.732.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Wilhelmus Van Den Boorn, ingénieur, né à Liège (Belgique) le 24 janvier 1967, demeurant à B-6600 Bastogne, Benonchamps, 87.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> : Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques comprenant notamment, sans que cette liste soit limitative:

- l'élaboration de projets et d'études dans les domaines de la construction métallique, de la chaudronnerie, de la serrurerie, de la ferronnerie, des façades et murs-rideaux, des installations de levage, des mécanisations automatiques et des réalisations synthétiques de tout genre, et de tous accessoires s'y rapportant;

- la fabrication, le montage, l'entretien et la réparation de constructions métalliques de tous genres et l'exécution de tous travaux de serrurerie, de chaudronnerie, de tuyauterie, de ferronnerie et de soudage.

La société pourra en outre emprunter et se porter garant pour quiconque.

La société pourra enfin procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de VAN DEN BOORN s.à r.l..

**Art. 4.** Le siège social est établi à Windhof.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

### **Titre II: Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III: Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

#### **Titre IV: Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V: Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI: Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Wilhelmus Van Den Boorn, pré-qualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Wilhelmus Van Den Boorn, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Van Den Boorn, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 janvier 2008. Relation: CAP/2008/246. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008019891/236/130.

(080018291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Immo Zolwerfeld s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8325 Capellen, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.731.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger Watry, retraité, né à Luxembourg le 14 avril 1947 (numéro d'identité: 1947 04 14 270), demeurant à L-8325 Capellen, 9, rue de la Gare.

2.- Madame Marie Thérèse Marx, agricultrice, née à Pétange le 18 novembre 1957 (numéro d'identité 1957 11 18 184), demeurant à L-8325 Capellen, 9, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de IMMO ZOLWERFELD s.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Capellen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur et la vente par lots d'un terrain sis à Capellen, au lieu-dit Zolwerfeld.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million huit cent trente-trois mille euros (€ 1.833.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille huit cent trente-trois euros (€ 1.833,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Roger Watry, préqualifié, cinq cents parts sociales . . . . .	500
2) Madame Marie Thérèse Marx, préqualifiée, cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

Monsieur Roger Watry et Madame Marie Thérèse Marx déclarent libérer les prédites mille (1.000) parts sociales par un apport à la société d'un immeuble sis à Capellen, inscrit au cadastre comme suit:

- Commune de Mamer, section D de CAP -

Numéro 62/833, lieu-dit «Zolwerfeld», terre labourable de 80 ares 50 centiares.

22442

*Provenance*

L'immeuble prédésigné a été acquis par Monsieur Roger Watry dans les successions de ses parents Monsieur Marcel Watry et Madame Catherine Biver, ayant demeuré en dernier lieu à Capellen, décédés le 9 décembre 2001 respectivement le 2 avril 2002.

En vertu de leur contrat de mariage reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 février 2005, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 mars 2005, volume 1472, numéro 57, les époux Monsieur Roger Watry et Madame Marie Thérèse Marx ont adopté le régime de la communauté universelle de biens.

*Rapport d'expertise*

La valeur du prédit immeuble apporté à la société a été déterminée par un rapport d'évaluation immobilière établi en date du 28 novembre 2007 par le Bureau d'Expertise WIES à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

Une copie du prédit rapport, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

*Conditions de l'apport*

L'immeuble est apporté tel et ainsi qu'il se comporte, avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre l'apporteur.

L'indication cadastrale et la contenance ne sont pas garanties, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la société.

La société a la jouissance et la propriété de l'immeuble apporté à compter de ce jour et à charge d'en payer et supporter à compter de la même date tous impôts, taxes et contributions quelconques.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

*Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Roger Watry et Madame Marie Thérèse Marx.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à onze mille huit cents euros (€ 11.800,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Edouard Thein, ingénieur civil, né à Wiltz, le 5 mars 1940, demeurant à L-8328 Capellen, 57, rue du Kiem, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Roger Watry, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-8325 Capellen, 9, rue de la Gare.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Watry, T. Marx, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 2007, Relation: CAP/2007/3549. — Reçu 9.165 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 janvier 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008019892/236/153.

(080018284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Figaro Coiffure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.933.

Mademoiselle Sandra Borscheid, associée et gérante de la société FIGARO COIFFURE LUXEMBOURG est domiciliée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à D-66706 Perl, zum Hommelsberg, 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2008019760/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07642. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080017123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

---

**LP1 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 90.734.

Par résolution signée en date du 12 décembre 2007, l'associé unique a accepté la démission de Madame Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008019751/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09338. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080017222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

---

**Catella Financial Office (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 132.097.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day in the month of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CATELLA FINANCIAL OFFICE (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 18 September 2007, published in the Mémorial C number 2457 of 30 October 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.097 (the «Company»). The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The meeting is declared open with Mr Svend Ketil Johnsen, manager, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bo Mikael Bengtsson, manager, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

(1) To change the corporate object and to subsequently restate Article 3 of the Company's articles of association so that said Article 3 shall have the following wording:

« **Art. 3.** The object of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of an asset manager, as defined in article 24-3 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related thereto including, without being limited to, the activities of adviser in investment, broker in financial investment

and commission agent as defined respectively in articles 24, 24-1 and 24-2 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

(2) To increase the corporate capital by an amount of ninety-four thousand euro (EUR 94,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

(3) To issue nine hundred and forty (940) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting resolving on the proposed capital increase.

(4) To accept the subscription of these nine hundred and forty (940) new shares, by the Company's sole shareholder CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, a company incorporated in Sweden, registered with the Swedish Patent and Registration Office under number 556730-4745, with registered office at Birger Jarlsgatan 6, SE-102 40 Stockholm, Sweden, and to accept payment in full of the nominal value of such new shares amounting to ninety-four thousand euro (EUR 94,000.-), by a contribution in cash.

(5) To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, in order to reflect the above increase of the corporate capital.

(6) To change the provisions relating to the supervision of the Company and to subsequently amend the article 17 of the articles of association.

(7) To accept the resignation of Mr Christer Ljofdal as member of the board of directors of the company and approve the appointment by Mr Ketil Johnsen as member of the board of directors.

(8) Miscellaneous.

(ii) that the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares is shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(iii) that the proxy of the represented sole shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed;

(iv) that the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder represented declaring that its has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary;

(v) that the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to change the corporate object and to subsequently restate Article 3 of the Company's articles of association so that said Article 3 shall have the following wording:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of an asset manager, as defined in article 24-3 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related thereto including, without being limited to, the activities of adviser in investment, broker in financial investment and commission agent as defined respectively in articles 24, 24-1 and 24-2 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

*Second resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of ninety-four thousand euro (EUR 94,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-).

*Third resolution*

The general meeting resolved to issue nine hundred and forty (940) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting resolving on the proposed capital increase.

*Subscription - Payment*

There now appeared CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, represented by Mr Jean-Paul Spang, by virtue of the proxy referred to hereabove.

CATELLA FINANCIAL OFFICE AB declared to subscribe for the nine hundred and forty (940) new shares issued by the Company and to fully pay the par value of such shares, amounting totally to ninety-four thousand euro (EUR 94,000.-) by a payment in cash.

The amount of ninety-four thousand euro (EUR 94,000.-) is thus at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

Thereupon, the general meeting resolved to accept the subscription of these nine hundred and forty (940) new shares, by the Company's sole shareholder CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, and to accept payment in full of the nominal value of such new shares amounting to ninety-four thousand euro (EUR 94,000.-), by a contribution in cash.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, in order to reflect the above increase of the corporate capital, so that said paragraph shall have the following wording:

«The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and is fully paid up.»

*Sixth resolution*

The general meeting resolved to change the provisions relating to the supervision of the Company and to subsequently amend the article 17 of the articles of association which shall have the following wording:

« **Art. 17. Independent Auditors.** In accordance with Article 22 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, which may not be shareholders. The board of directors shall appoint the independent auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.»

*Seventh resolution*

The general meeting resolved to accept the resignation of Mr. Christer Löfdal as member of the board of directors of the Company and approve the appointment by Mr Ketil Johnsen, born in Frederikstad on 31 October 1957 as member of the board of directors with immediate effect and for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2012.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately thousand eight hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who knows English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société CATELLA FINANCIAL OFFICE (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2457 du 30 octobre 2007, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.097 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Svend Ketil Johnsen, gérant, demeurant à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Bo Mikael Bengtsson, gérant, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

(1) Modification de l'objet social et modification subséquente de l'Article 3 des statuts de la Société, de sorte que ledit paragraphe 3 ait la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la réalisation de toute opération en rapport avec les activités de gérant de fortune, telles que définies à l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toute forme que ce soit et toutes opérations liées, en ce compris sans limitation, les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers ainsi que de commissionnaire, telles que définies respectivement aux articles 24, 24-1 et 24-2 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

(2) Augmentation du capital social d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

(3) Émission de neuf cent quarante (940) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision de l'assemblée générale décidant de l'augmentation de capital proposée.

(4) Acceptation de la souscription de ces neuf cent quarante (940) nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société, CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, une société de droit suédois, inscrite auprès du registre du commerce suédois sous le numéro 556730-4745, ayant son siège social à Birger Jarlsgatan, 6, SE-102 40 Stockholm, Suède, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de ces nouvelles actions pour un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) par un apport en numéraire.

(5) Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social susmentionnée.

(6) Changement des dispositions relatives à la surveillance de la Société et modification subséquente de l'article 17 des statuts.

(7) Acceptation de la démission de M. Christer Ljöfdal comme membre du conseil d'administration de la société approbation de la nomination de M. Ketil Johnsen comme membre du conseil d'administration.

(8) Divers.

(ii) Que le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

(v) Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'objet social et de modifier subséquemment l'Article 3 des statuts de la Société, de sorte que ledit article 3 ait la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la réalisation de toute opération en rapport avec les activités de gérant de fortune, telles que définies à l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toute forme que ce soit et toutes opérations liées, en ce compris sans limitation, les activités de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers ainsi que de commissionnaire, telles que définies respectivement aux articles 24, 24-1 et 24-2 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de quatre-vingt quatorze mille euros (EUR 94.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-).

#### Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre neuf cent quarante (940) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision de l'assemblée générale décidant de l'augmentation de capital proposée.

#### Souscription et Paiement

Est intervenu ensuite CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, représentée par Maître Jean-Paul Spang, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

CATELLA FINANCIAL OFFICE AB a déclaré souscrire neuf cent quarante (940) nouvelles actions émises par la Société et libérer intégralement la valeur nominale de ces actions, s'élevant à un montant total de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR. 94.000,-) par un paiement en numéraire.

Le montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR. 94.000,-) est ainsi à la disposition de la Société, preuve en étant soumise au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

Ainsi, l'assemblée générale a décidé d'accepter la souscription de ces neuf cent quarante (940) nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société, CATELLA FINANCIAL OFFICE AB, et d'accepter la libération intégrale de la valeur nominale de ces nouvelles actions pour un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 94.000,-) par un apport en numéraire.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social susmentionnée de sorte que ledit alinéa ait la teneur suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et entièrement libéré.»

#### Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer les dispositions relatives à la surveillance de la Société et de procéder à la modification subséquente de l'article 17 des statuts, de sorte que ledit article ait la teneur suivante:

« **Art. 17. Réviseurs indépendants.** Conformément à l'Article 22 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, les affaires de la Société doivent être contrôlées par un ou plusieurs réviseurs indépendants, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, qui ne peuvent être actionnaires. Le conseil d'administration nommera les réviseurs indépendants et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction qui ne peut dépasser six ans.»

#### Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de accepter la démission de M. Christer Löfdal comme membre du conseil d'administration de la société et d'approuver la nomination de M. Ketil Johnsen, né à Frederikstad, le 31 Octobre 1957, comme membre du conseil d'administration avec effet immédiat et pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2012.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. K. Johnsen, J. P. Spang, B. M. Bengtsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2008, Relation: EAC/2008/974. — Reçu 470 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008019951/239/238.

(080018017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Pradera Central Militari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.024.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.721),

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed on 18 December, 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PRADERA CENTRAL MILITARI S.à r.l. (the «Company»), société à responsabilité limitée with its registered office at 33, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated in Luxembourg by a deed of the undersigned notary on 28 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 51 on 25 January 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n ° B 122.024;

- that he has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To insert in the articles of incorporation of the Company a new article 24 in order to have the ability to distribute interim dividends.

2. To proceed to the renumbering of the subsequent articles.

- that he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The single partner resolves to insert a new article 24 in the articles of incorporation with the following wording:

«**Art. 24.** The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.

2. These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

3. The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

*Second resolution*

The single partner resolves to proceed to the renumbering of the subsequent articles.

*Expenses*

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.721),

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de PRADERA CENTRAL MILITARI S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 51 le 25 janvier 2007, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 122.024;

- qu'elle reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Insérer dans les statuts de la Société un nouvel article 24 afin de prévoir la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes.

2. Procéder à la renumérotation des articles subséquents.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 24 dans les statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 24.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire.

3. La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de procéder à la renumérotation des articles subséquents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce-dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43610. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019928/220/103.

(080018036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Cotratech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour *COTRATECH S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008019626/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08011. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

---

**Immolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 93.839.

Le bilan abrégé du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008019629/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06151. - Reçu 48 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

---

**Preing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 116.146.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 janvier 2008*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*PREING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008019678/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10127. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080017816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

---

**VLT Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 115.108.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VLT PROPERTIES S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115.108 (la «Société»),

constituée suivant acte notarié du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1093 du 6 juin 2006, page 52459.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie Sertelet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article douze (12) des statuts de la Société en vue:

a) d'adopter une année sociale débutant le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se terminant le 30 novembre de l'année suivante, et

b) de constater que l'année sociale qui a commencé le premier janvier 2007 s'est terminée exceptionnellement le 30 novembre 2007.

L'article douze (12) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et finira le 30 novembre de l'année suivante.»

2.- Modification de l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société en supprimant les mots «et pour la première fois en 2007».

3.- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société en supprimant dans son deuxième alinéa, au milieu, les mots « ... avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires... »

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'année sociale de la Société, afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier décembre de chaque année et finit le trente novembre de l'année suivante.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate en même temps, que l'année sociale qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'est terminée exceptionnellement le 30 novembre 2007.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'année sociale.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que l'article douze (12) des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et finira le 30 novembre de l'année suivante.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société, en supprimant tout simplement les mots «et pour la première fois en 2007».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société en supprimant dans son deuxième alinéa, au milieu, les mots «... avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires... »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gilotti, M. Sertelet, A. S. Baranski, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16130. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008019953/239/73.

(080018030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Pradera Southern Promar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.602.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 121.601),

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on 18 December 2007.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PRADERA SOUTHERN PROMAR S.à r.l. (the «Company»), société à responsabilité limitée with its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary, on November 17th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2424 of December 28th, 2006, modified at last by a deed of the undersigned notary on December 21st, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 463 of March 27th, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 121.602.;

- that he has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To insert in the articles of incorporation of the Company a new article 24 in order to have the ability to distribute interim dividends.

2. To proceed to the renumbering of the subsequent articles.

- that he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The single partner resolves to insert a new article 24 in the articles of incorporation of the Company with the following wording:

« **Art. 24.** The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,

2. These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

*Second resolution*

The single partner resolves to proceed to the renumbering of the subsequent articles.

*Expenses*

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately eight hundred euro (800.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 121.601),

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de PRADERA SOUTHERN PROMAR S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte reçu par le notaire soussigné, le 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2424 du 28 décembre 2006, modifié la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 463 du 27 mars 2007 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 121.602.

- qu'elle reconnaît être parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Insérer dans les statuts de la Société un nouvel article 24 afin de prévoir la faculté de distribuer des acomptes sur dividendes.

2. Procéder à la renumérotation des articles subséquents.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 24 dans les statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 24.** Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,

3. La décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés,

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de procéder à la renumérotation des articles subséquents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce-dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43602. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019929/220/106.

(080018023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.096;

both companies are here represented by:

Mr Eric Biren, company director, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA NICKEL S.à r.l., (hereinafter the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115.366, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 30, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1153 of June 14, 2006.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of two hundred and twelve thousand five hundred euro (212,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) up to an amount of two hundred and twenty-five thousand euro (225,000.- EUR) by the issue of eight thousand five hundred (8.500) new additional shares, having each a par value of twenty-five euro (25.- EUR), such new share with the same privileges and rights as the existing shares.

*Subscription and Payment*

All eight thousand five hundred (8.500) new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prenamed . . . . .	7,623
2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prenamed . . . . .	877
Total: . . . . .	8,500

The amount of two hundred and twelve thousand five hundred euro (212,500.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

The partners resolved to create two (2) classes of shares, the A shares and the E shares, with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended) and therefore, to convert the existing shares representing the Company's total share capital into:

- eight thousand one hundred (8.100) class A shares, all to be held by EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., and
- nine hundred (900) class E shares, all to be held by EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l.

#### Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article six (6) first paragraph of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital of the Company is set at two hundred and twenty-five thousand euro (225,000.- EUR) divided into:

- eight thousand one hundred (8,100) class A shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid up (the A Shares), and
- nine hundred (900) class E shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid up (the «E Shares»), and together with the A Shares, the «shares».)»

#### Fourth resolution

The partners resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company (all other provisions remaining unchanged) as follows:

« **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share gives its holder the right to one (1) vote and the right to attend any shareholders' meeting of the Company.

In case of distributions (including, without limitation, any liquidation distribution), the holder(s) of the A Shares shall be entitled to receive 95.3333217% of the Company's assets, profits and other distributable reserves, while the holder (s) of the E Shares will be entitled to receive the remaining 4.6666783%.»

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de EUROPA NICKEL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 115.366, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1153 du 14 juin 2006.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent douze mille cinq cents euros (212.500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) jusqu'à montant de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000.- EUR) par l'émission de huit mille cinq cents (8.500) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les anciennes parts sociales.

### Souscription et Paiement

Toutes les huit mille cinq cents (8.500) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prédésignée . . . . .	7.623
2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prédésignée . . . . .	877
Total: . . . . .	8.500

La somme de deux cent douze mille cinq cents euros (212.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

### Deuxième résolution

Les associés décident de créer deux (2) classes de parts sociales, les parts A et les parts E, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (tels que modifiés) et à cet effet, convertir les parts sociales représentant le capital actuel de la Société en:

- huit mille cent (8.100) parts sociales de classe A, qui seront toutes détenues par EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., et
- neuf cents (900) parts sociales de classe E, qui seront toutes détenues par EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l.

### Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,- EUR), divisé en:

- huit mille cent (8.100) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées (les «Parts A»), et
- neuf cents (900) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées (les «Parts E», et ensemble avec les Parts A, les «parts sociales»).

### Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier par la suite le premier paragraphe de l'article 8 des statuts actuels de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à un (1) vote et à participer à toute assemblée générale d'associés de la Société.

En cas de distributions (y compris, sans limitation, toute distribution dans le cadre d'une procédure de liquidation), le (s) détenteur(s) des Parts A auront droit à 95,3333217% de l'actif, des profits et de toute autre réserve distribuable de la Société, tandis que le(s) détenteur(s) des Parts E auront droit aux 4,6666783% restants.»

### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille euros,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15935. — Reçu 2.125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008019956/239/151.

(080018102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Europa Granite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 131.330.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103.095, here represented by Mr Eric Biren, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power,

(2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103.096, here represented by Mr Eric Biren, previously named, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA GRANITE S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 131.330 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on July 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2252 of October 9, 2007.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of fifty thousand Pounds Sterling (50,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP) up to an amount of sixty thousand Pounds Sterling (60,000.- GBP) by the issue of two thousand five hundred (2,500) new additional shares, having each a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP), such new share with the same privileges and rights as the existing shares.

*Subscription and Payment*

All two thousand five hundred (2,500) new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prenamed . . . . .	2,250 Class A
2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prenamed . . . . .	250 Class B
Total: . . . . .	2,500

The amount of fifty thousand Pounds Sterling (50,000.- GBP) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article six (6) first paragraph of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital of the Company is set at sixty thousand pounds sterling (60,000.- GBP) divided into:

- two thousand seven hundred (2,700) class A shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up (the «A Shares»), and
- three hundred (300) class B shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up (the «B Shares»), and together with the A Shares, the «shares».)»

*Third resolution*

The partners resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company (all other provisions remaining unchanged) as follows:

« **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share gives its holder the right to one (1) vote and the right to attend any shareholders' meeting of the Company.

In case of distributions (including, without limitation, any liquidation distribution), the holder(s) of the A Shares shall be entitled to receive 95,3333217% of the Company's assets, profits and other distributable reserves, while the holder(s) of the B Shares will be entitled to receive the remaining 4,6666783%»

*Fourth resolution*

The partners resolved to appoint DELOITTE S.A. having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor of the Company with immediate effect.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

(1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103.095, ici représentée par Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle, et

(2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103096, ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de EUROPA GRANITE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 131.330, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2252 du 9 octobre 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille livres sterling (50.000,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de dix mille livres sterling (10.000,- GBP) jusqu'à montant de soixante mille livres sterling (60.000,- GBP) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les anciennes parts sociales.

*Souscription et Paiement*

Toutes les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., prédésignée . . . . .	2.250 Class A
2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prédésignée . . . . .	250 Class B
Total: . . . . .	2.500

La somme de cinquante mille livres sterling (50.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à soixante mille livres sterling (60.000,- GBP), divisé en:

- deux mille sept cents (2.700) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées (les «Parts A»), et
- trois cents (3.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées (les «Parts B», et ensemble avec les Parts A, les «parts sociales».)».

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier par la suite le premier paragraphe de l'article 8 des statuts actuels de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à un (1) vote et à participer à toute assemblée générale d'associés de la Société.

En cas de distributions (y compris, sans limitation, toute distribution dans le cadre d'une procédure de liquidation), le (s) détenteur(s) des Parts A auront droit à 95,3333217% de l'actif, des profits et de toute autre réserve distribuable de la Société, tandis que le(s) détenteur(s) des Parts B auront droit aux 4,6666783% restants.»

*Quatrième résolution*

Les associés décident à l'unanimité de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15933. — Reçu 69.463,26 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008019957/239/144.

(080018109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

**Advent Kai Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.655.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December, at 6.00 p.m.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B130.792;

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT KAI LUXEMBOURG S.à r.l., (hereinafter the «Company»), a société a responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B130655, incorporated pursuant to a notarial deed dated July 23, 2007, whose

articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 20 September 2007 (number 2047, page 98241) (the «Mémorial C»), and whose bylaws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of forty million seven hundred seventy thousand one hundred sixty euro (EUR 40,770,160.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty million seven hundred eighty-two thousand six hundred sixty euro (EUR 40,782,660.-) by the issue of forty million seven hundred seventy thousand one hundred sixty (40,770,160) new shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (collectively referred as the «New Shares») and having the same rights and obligations as the existing shares.

The forty million seven hundred seventy thousand one hundred sixty (40,770,160) New Shares are wholly subscribed by the sole shareholder of the Company, ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in the contribution of all the assets and liabilities of ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., prenamed.

The total contribution of forty million seven hundred seventy thousand one hundred sixty euro (EUR 40,770,160.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital.

The all assets and liabilities contribution described above, has been dealt with in a report, issued on 12 December 2007, by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, having its registered address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, as independent auditor, (réviseur d'entreprises), which concludes as follows:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 40,770,160 shares of nominal value EUR 1.- each, to be issued»

Evidence of the transfer of all the assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement.

Said report and contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, held by the Company on itself subsequently to the contribution by ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., prenamed, of all its assets and liabilities which includes its shareholding in the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at forty million seven hundred seventy thousand one hundred sixty euro (EUR 40,770,160.-) represented by forty million seven hundred seventy thousand one hundred sixty (40,770,160) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

#### *Estimate of costs*

Insofar as:

- (1) the contribution in kind consists of all the assets and liabilities constituting an entire branch of activity of a company;
- (2) the contribution is made exclusively against the allotment of new shares and
- (3) all the companies enclosed have their registered office in the European Union,

such contribution qualifies under the terms of Article 4-1 of the law date December 29th, 1971, which provides for capital duty exemption.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille sept, le douze décembre, à 18.00 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.792,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de ADVENT KAI LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.655, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 septembre 2007 (numéro 2047, page 98241) et dont les statuts n'ont jamais été amendés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante millions sept cent soixante-dix-sept mille cent soixante euros (EUR 40.770.160,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à quarante millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante euros (EUR 40.782.660,-) par l'émission de quarante millions sept cent soixante-dix-sept mille cent soixante (40.770.160) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les quarante millions sept cent soixante-dix-sept mille cent soixante (40.770.160) Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique de la Société, ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature consistant en l'apport de l'ensemble des actifs et passifs de ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., prénommée.

L'ensemble de l'apport d'un montant de quarante millions sept cent quatre-vingt-deux mille six cent soixante euros (EUR 40.782.660,-) en échange de Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital de la Société.

L'apport de l'ensemble des actifs et passifs décrit ci-dessus a fait l'objet d'un rapport, émis le 12 décembre 2007, par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises, qui conclut en version anglaise ainsi qu'il suit que:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 40,770,160 shares of nominal value EUR 1.- each, to be issued.»

Une copie du contrat d'apport mettant en évidence le transfert de l'ensemble des actifs et passifs a été remis au notaire instrumentant.

Le rapport et le contrat d'apport signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées, détenues par la Société sur elle-même à la suite de l'apport de tous ses actifs et passifs par ADVENT KAI LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l., prénommée, qui comprend sa participation dans la Société.

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante millions sept cent soixante-dix-sept mille cent soixante euros (EUR 40.770.160,-) représenté par quarante millions sept cent soixante-dix-sept mille cent soixante (40.770.160) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

### Evaluations de frais

Dans la mesure où:

- (1) l'apport en nature consiste dans l'intégralité des actifs et passifs comprenant la branche d'activité d'une société
  - (2) l'apport est fait exclusivement contre distribution des nouvelles actions, et
  - (3) toutes les sociétés concernées ont leur siège social dans l'Union Européenne,
- un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption de droit d'apport.

### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16125. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008019955/239/151.

(080018085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

---

### **Karlskrona Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.375.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KARLSKRONA HOLDING SA (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.375, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1408 du 28 septembre 2002,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (2,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique Goeres, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1) Approbation des états financiers intermédiaires de la Société du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à la date de la mise en liquidation de la Société et présentation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatif aux états financiers intermédiaires de la Société du 1<sup>er</sup> juillet 2007 à la date de la mise en liquidation de la Société.

2) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

- 3) Décision de mettre en liquidation la Société.
- 4) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs (référence aux articles 144 à 148 LSC).
- 5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée entend les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers intermédiaires de la Société du 1<sup>er</sup> juillet 2007 jusqu'en date de ce jour et accepte lesdits rapports.

Le Président de l'assemblée présente les états financiers intermédiaires et donne les explications y relatives.

Finalement lesdits états financiers sont approuvés par l'assemblée.

Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques

TOLTEC HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 381625, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Goeres, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2007. Relation GRE/2007/6081. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008020010/231/73.

(080017993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

---

**Figaro Coiffure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 15.250.

—  
Mademoiselle Sandra Borscheid, administrateur de la société FIGARO COIFFURE S.A. est domiciliée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à D-66706 Perl, zum Hommelsberg, 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008019761/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

---

**Luxoberge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 39.507.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008020152/1016/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08703. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008.

---

**Planet Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9230 Diekirch, 14, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 106.183.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2008.

Pour la société  
COFINOR S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008019693/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2008, réf. DSO-CM00435. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080017599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

---

**Towa Meccs Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.814.

*Extrait de la résolution prise lors du Conseil d'Administration du 4 octobre 2007*

- Monsieur M. Koyo Taguchi, demeurant au 2-35-2, Imajuku, Asahi-ku, Yokohama, 241-0814 Kanagawa, Japon, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008019722/263/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

---